



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Turquie

Question écrite n° 49056

#### Texte de la question

M. Jean-Yves Cozan attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation en Turquie. Il lui demande notamment que la France adopte une attitude ferme et résolue à la 53e session des droits de l'homme de l'ONU et que soit adoptée une résolution incitant le Gouvernement turc à inviter le rapporteur des Nations Unies sur la torture, le rapporteur des Nations Unies sur les exécutions extrajudiciaires, ainsi que le groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire et sur les disparitions forcées ou involontaires.

#### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en Turquie à l'occasion de la 53e session de la commission des droits de l'homme des Nations Unies qui s'est ouverte à Genève, le 10 mars dernier. Si la question des droits de l'homme en Turquie ne figure pas expressément à l'ordre du jour de l'actuelle session de la commission des droits de l'homme des Nations Unies, le sujet y sera très vraisemblablement évoqué par les États membres comme par les organisations non gouvernementales. S'agissant de la position française, l'objectif est d'inciter les autorités turques à accepter les visites de rapporteurs thématiques qui souhaiteraient se rendre en Turquie, comme elles l'ont fait pour le rapporteur spécial sur la liberté d'expression en 1996. En tout état de cause, cette question fera l'objet d'une étroite concertation avec nos partenaires européens en vue d'arrêter une position commune, les décisions de ce type étant dans la pratique prises à Quinze à la commission des droits de l'homme des Nations Unies.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Cozan Jean-Yves](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49056

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 mars 1997, page 1009

**Réponse publiée le :** 7 avril 1997, page 1773